



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BRETAGNE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 22 décembre 2004

Monsieur le Chef
du site des Monts d'Arrée
B.P. n° 3
La Feuillée
29218 HUELGOAT

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2004-EDFARR-0001 du 2 décembre 2004.

N/REF : DEP-DSNR CAEN-2089-2004.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection a eu lieu le 2 décembre sur le site EDF/CEA des Monts d'Arrée sur le thème « Visite générale ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 2 décembre 2004 sur le Site des Monts d'Arrée a été l'occasion de faire un bilan d'exploitation pour l'année 2004. Les thèmes déchets et travaux ont été longuement abordés. Les inspecteurs ont également examiné les actions lancées par EDF suite à trois événements récents, dont un est directement lié aux facteurs humains. Ils sont également allés constater sur le terrain la forte diminution de la quantité de colis de déchets entreposés.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la déconstruction de la centrale nucléaire et l'élimination des déchets générés semble satisfaisante. Toutefois, le site devra améliorer la gestion opérationnelle des entreposages de déchets.

... / ...

A. Demandes d'actions correctives

A.1 Sas d'entrée/sortie de l'Enceinte réacteur (ER)

Lors de la visite de l'ER, les inspecteurs ont pu constater que le seul sas d'entrée/sortie disponible pour le personnel était un sas matériel utilisé le temps de l'installation d'un nouveau sas dédié au personnel. Pour les contrôles radiologiques sortie de zone contrôlée, un seul appareil était disponible, de type contrôleur petits objets. Le temps de comptage et la surface de comptage de l'appareil impliquent que les contrôles sortie de l'ER soient relativement longs (plusieurs minutes par agent). Ceci peut conduire à de mauvais contrôles en sortie de l'ER, notamment lors de la sortie de plusieurs agents en même temps. Cette situation n'est pas satisfaisante.

Je vous demande de faire en sorte que, dans les plus brefs délais, les dispositifs de contrôle en sortie de l'ER soient en cohérence avec le risque de contamination présent dans l'ER.

B. Compléments d'information

B.1 Effluents provenant de la salle 901 de la Station de traitement des effluents (STE)

Vous avez indiqué aux inspecteurs qu'environ trois mètres cubes d'effluents liquides ont été récupérés dans la salle 901 de la STE et sont actuellement entreposés dans l'ER.

Je vous demande de m'indiquer l'origine des infiltrations d'eau dans la salle 901 qui ont conduit à la production de ces effluents ainsi que les modalités d'évacuation que vous envisagez.

B.2 Gestion des déchets

B.2.1 Gestion des entreposages de colis de déchets

Les inspecteurs ont vérifié par sondage la gestion des entreposages. Ils ont notamment regardé la correspondance entre les informations présentes dans les différentes bases informatiques de gestion des colis de déchets et le positionnement réel des colis sur le terrain. Il en ressort que la gestion opérationnelle des colis de déchets peut être améliorée. En particulier une meilleure gestion des emplacements d'entreposage au travers de vos outils informatiques permettrait aux opérateurs de trouver plus facilement les colis et donc d'optimiser la dose engendrée par la gestion des colis de déchets.

Je vous demande de m'indiquer quelles dispositions vous comptez mettre en œuvre afin d'améliorer la gestion des entreposages de colis de déchets. Vous préciserez également si ces dispositions s'appliqueront à la future installation de découplage et de transit que vous envisagez de mettre en service à la fin du premier semestre 2005.

B.2.2 Gestion des Bordereaux de suivi d'élimination de déchets industriels (BSDI)

Afin de vérifier la gestion de l'évacuation des déchets conventionnels, qui se fait sur le site à l'aide de BSDI, les inspecteurs ont consulté le registre de suivi de ces BSDI qui permet à vos services de s'assurer que le volet cinq d'un BSDI est bien retourné par l'éliminateur. Lors de la consultation de ce

registre, les inspecteurs ont constaté que la ligne correspondant au bordereau 04/151 émis le 12 août 2004 n'était pas complètement renseignée, c'est à dire que le retour du volet cinq n'était pas mentionné. Conformément à vos procédures, la personne en charge du registre a bien émis une télécopie de relance quinze jours après l'émission du bordereau. Malgré cela, vous n'avez pas pu apporter la preuve du devenir de ce BSDI et des déchets qu'il devait accompagner.

Je vous demande de m'indiquer ce qu'est devenu le bordereau 04/151 ainsi que les déchets qu'il devait accompagner. Par ailleurs vous voudrez bien m'indiquer si la gestion des BSDI telle qu'elle est pratiquée sur le site vous semble satisfaisante.

B.2.3 Déposante

Vous avez indiqué au cours de l'inspection que l'aire d'entreposage appelée « déposante » devait être clôturée et gérée au travers de procédures adéquates qui nécessiteront la tenue de registres d'entrée/sortie de déchets.

Je vous demande de m'informer dès que les nouvelles modalités de gestion de la déposante seront opérationnelles.

B.3 Fiches de non conformité (FNC)

Les inspecteurs ont consulté plusieurs fiches de non conformité ouvertes récemment. Le traitement apporté a semblé satisfaisant mais les actions n'étaient pas formalisées dans la FNC.

Je vous demande de m'indiquer quelles actions vous comptez mettre en œuvre afin d'améliorer la formalisation du suivi des actions engagées suite à l'ouverture d'une fiche de non conformité.

C. Observations

RAS.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef de division,

SIGNE

Olivier TERNEAUD

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 3^{ème} sous-direction
4^{ème} sous-direction

IRSN/FAR : M. le Directeur de la DSU

DRIRE.Bretagne : M. le Directeur

DSNR CAEN : Classement VDS